

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU vendredi 20 décembre 2013**

Le 20 décembre 2013 à 19H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/12/2013

Etaient présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Messieurs Robert BOSSY, Alain OSTERNAUD, adjoints, Madame Martine OLLIVIER, adjointe, Mesdames, Cécile CELETTE, Patricia PONSONNET, Karine FURMINIEUX, Elodie SEGEALET et Messieurs Thierry ANDRE, Alain DAUTHEVILLE, Guy THOUÉZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : Monsieur Gérard CORDIER à M. Robert BOSSY

Excusé :

Absent :

M. Alain Osternaud a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2013 et signature du registre des délibérations.

- **Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2014**: délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le maire, en application de l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2014 avant le vote du budget primitif 2014 et délivrer cette autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts en 2013.
- **Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG07 pour le risque « prévoyance », choix de la garantie et détermination du montant de la participation financière**: délibération est prise à l'unanimité pour adhérer à la convention de participation portée par le CDG07 pour risque « prévoyance » à compter du 1er janvier 2014.
- **Vente de terrain à Morel** : délibération est refusée à 7 voix contre, une abstention et 4 voix pour la vente d'un terrain situé à Morel, celle ci étant soumise à l'obtention d'un permis valant division purgé de tous recours permettant la construction de deux maisons d'habitation.
- **Approbation modification simplifiée du PLU** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Cyr portant sur
 - l'augmentation dans la limite de 20 %, l'emprise au sol pour les secteurs UC et AUa.,
 - la suppression de l'adjectif "nouvelle" concernant le tirt "constructions à usage d'artisanat" relatif à l'occupations et utilisations du sol soumises à conditions,
 - la suppression du mot "indépendante" dans la définition d'une annexe.
- **Attribution d'une participation document sur Saint-Cyr** : délibération est prise à l'unanimité pour attribuer une participation de 150 € pour la cession de droits concernant un document sur le village.
- **Attribution du régime indemnitaire**: délibération est prise à l'unanimité pour fixer le régime indemnitaire applicable aux agents de la commune de Saint Cyr à compter du 01/01/2014.
- **Désignation d'un coordinateur de l'enquête de recensement** : délibération est prise à l'unanimité pour désigner un coordinateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- **Dénomination de noms de rues** : délibération est prise à l'unanimité pour nommer une rue du quartier La Chau, «rue de l'églantine».

- **Cantine garderie municipale fixation des tarifs** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs de la cantine garderie municipale, en répercutant l'augmentation des prix de repas HT de la société SHCB (traiteur).
- **Prix du repas : 4.25 €**
- **Forfait cantine-garderie** pour les élèves de l'école publique : **4.95 € et 4.55 € pour chaque enfant supplémentaire d'une même famille** (4.25 € de repas et 0.70 € ou 0.30 € de garderie).
- **Tarif pour les bénéficiaires de soutien scolaire : 4.25 €**
- **Forfait garderie du matin + midi : 1.15 €**
- **Garderie de l'école publique : 1.15 € la demi heure et 1.80 € l'heure.**
- **intégration dans le patrimoine communal les travaux de voirie effectués par la communauté de communes du bassin d'Annonay** : délibération est prise à l'unanimité afin d'intégrer dans le patrimoine communal les travaux de voirie qui ont été effectués par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en opération d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement aux comptes 4571 et 4572 de 1999 à 2007.

- Urbanisme

Déclaration préalable :

- **LATRECHE Christophe** – 20 rue des Célestins – abri jardin
- **CHATAIGNER Yvette** – 4rue des Forges – agrandissement ouverture
- **BUFFAT Brigitte** – 22 rue du Châtelet – piscine

Permis de construire modificatif :

- **2PA – ZI Prachenet** – agrandissement bâtiment industriel

Certificat d'Urbanisme :

- **Me Jacques de l'Hermuzière** : Eterpas parcelles B 2257-2259
- **Me Jacques de l'Hermuzière** : Eterpas parcelle B 2255
- **Communauté de Communes du Bassin d'Annonay** : Punieux parcelles B 150-1159

La demande de certificat d'urbanisme de la cocoba, pour projet de logement d'un groupe familial de gens du voyage sédentarisé, sur une parcelle en zone agricole « à protéger » et dépourvue des réseaux d'eau potable, électricité et assainissement a reçu un avis défavorable

Questions diverses :

- **Service environnement de la préfecture** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de la préfecture concernant le système de pompage pour l'arrosage du stade mis en place au niveau de la station d'épuration. Un courrier avait été adressé à la préfecture mentionnant que ce système ne serait pas utilisé avant régularisation administrative. En réponse à ce courrier, la préfecture informe qu'un arrêté ministériel est en cours de révision et qu'il serait opportun d'attendre la sortie de ce nouvel arrêté soit juillet/août 2014 pour étudier la possibilité d'utiliser les eaux usées traitées de la station d'épuration.
- **RTE** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) doit fournir gratuitement à la commune, 5 poteaux en bois.
- **Ordures ménagères** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le container de ramassage des ordures ménagères situé derrière l'école publique a été endommagé par un camion, il a été remplacé par les services de la communauté de communes en charge des ordures ménagères.
- **Transport scolaire** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Conseil Général concernant des problèmes de ramassage de transport scolaire. Monsieur Denis Lacombe, conseiller général est intervenu auprès du prestataire de service. Des contrôles sont en cours afin d'améliorer les ramassages.
- **Salle des Mûriers** : Monsieur le Maire a enregistré des plaintes du voisinage concernant des nuisances sonores de la salle des Mûriers suite aux dernières locations.

- **Stade Morel** : Monsieur le Maire a constaté une effraction aux vestiaires du stade de foot à Morel, du matériel appartenant au club de foot a été volé.
- **Cantine** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dysfonctionnement fréquent, depuis l'acquisition, du lave vaisselle de la cantine, la société Korol procèdera à son remplacement.
- **Voirie** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux réalisés à Solore, des travaux de reprise de voirie seront effectués. Un rendez vous est fixé début janvier avec l'entreprise. Il indique également que suite à la demande adressée au Conseil Général, le chemin situé au lieu dit Faulau sera repris.
- **Commerçants du village** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une trappe grande ouverture sera mise en place, par les services de la communauté de communes, sur un container d'ordures ménagères situé Place René Cassin suite à la demande de commerçants du village.
- **Salle des Mûriers** : Monsieur le maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Vernosc animation pour l'organisation d'un concert au profit de la ligue contre le cancer les 22/23 mars 2014 à la salle des Mûriers. Un tarif préférentiel de location de 500 € est accordé par le Conseil Municipal.
- **Pavoisement des écoles** : Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite à la loi Peillon sur le pavoisement des écoles, des kits drapeaux ont été commandés pour les deux écoles.
- **Vœux du maire** : Monsieur le maire indique que la population est invitée aux vœux du maire vendredi 17 janvier 2014 à 18h30 salle sous l'ancienne mairie.
- **Eaux pluviales** : Monsieur le maire présente au Conseil Municipal un courrier d'un riverain de la Route Bleue concernant un problème d'évacuation des eaux pluviales.
- **Repas et goûter de Noël** : Madame Martine Ollivier remercie tous les bénévoles et le Père Noël qui ont participé au repas et au goûter de Noël.
- **Crèche La compagnie des Loustics** : Madame Martine Ollivier informe le Conseil Municipal que, pour l'année 2013, 18 familles de Saint-Cyr ont bénéficiés des services de la crèche intercommunale Davézieux/ Vernosc/ St Cyr.
- **Repas des aînés** : Madame Martine Ollivier informe le Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu dimanche 26 janvier 2014.
- **Cantine** : Madame Martine Ollivier informe le Conseil Municipal que les employés de la cantine bénéficieront, mi janvier, d'une formation proposée par la société SHCB en charge de la livraison des repas.
- **Assainissement** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Naldeo mandatée par le service assainissement de la communauté de communes du Bassin d'Annonay effectue actuellement un diagnostic assainissement sur la commune.
- **Illuminations du village** : Monsieur Alain Osternaud fait part au Conseil Municipal des remerciements de commerçants du village pour la mise en place d'illuminations.
- **Tri sélectif** : Monsieur Robert Bossy informe le Conseil Municipal que la communauté de communes en charge des ordures ménagères a déplacé les containers de tri sélectif situés à Revelardon pour les installer à la salle des Mûriers.
- **Enfouissement des lignes à Morel** : Monsieur Robert Bossy indique que suite aux travaux d'enfouissement des lignes à Morel une reprise de la voie a été effectuée.
- Monsieur Alain Dautherville signale un manque de propreté dans le village.